

Dans sa séance d'hier, la Société des Gens de lettres a décidé qu'elle continuerait d'avoir à sa tête un président : il sera nommé dans une prochaine assemblée.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

Des lettres de Bruxelles signalent une certaine amélioration dans l'état de santé du prince royal de Belgique, amélioration qui ferait considérer comme possible l'entier rétablissement du jeune malade.

Nous avons annoncé samedi, dans nos dernières nouvelles, la mort de Rossini. Voici quelques détails sur les derniers moments du maestro :

Dans la journée, M. l'abbé Galley avait eu un long entretien avec le mourant, qui a prononcé une belle parole.

Son confesseur lui ayant demandé s'il croyait à la religion catholique et à ce qu'elle enseigne, Rossini a répondu : « Celui qui a écrit le *Stabat* à la foi. »

Après cette première visite, dans laquelle il reçut l'absolution, vers cinq heures et demie, Rossini eut un moment de calme. Mais bientôt il fut pris d'une soif inextinguible qui le dévorait depuis deux jours, et ses cris recommencèrent.

Dans la soirée, le curé de Passy vint l'administrer.

A partir de ce moment, commença une douloureuse et lente agonie : la respiration sifflante et saccadée, sortait avec peine de la poitrine et faisait mal à entendre.

De dix minutes en dix minutes on donnait au moribond des verres d'eau glacée qu'il buvait avec avidité, car un feu intérieur lui causait d'intolérables souffrances ; il se torturait sur son lit, il prononçait des phrases entrecoupées.

Le dernier nom qui vint sur ses lèvres fut celui de sa femme, dont il baisa la main avec tendresse, un instant avant de perdre connaissance.

Rossini a été embaumé dimanche d'après le procédé d'un de ses compatriotes, si remarqué l'année dernière, à l'Exposition et qui donne pour résultat une sorte de pétrification du corps. L'opération était terminée à neuf heures. Le corps a été transporté dimanche dans un des caveaux de la Madeleine. Il ne sera pas exposé. Les obsèques, qui auront lieu dans cette église, sont fixées à jeudi prochain. Tous nos artistes lyriques concourront à la cérémonie des funérailles.

Le testament de Rossini est, assurément, destiné à faire sensation, tant par l'élevation de pensée qui s'y révèle que par certaines des clauses qu'il contient. Parmi ces clauses, il en est deux que nous croyons pouvoir révéler. La première, porte que l'illustre maestro, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il a trouvée sur la terre de France, désire y reposer à tout jamais. En conséquence, il prescrit que son corps sera inhumé au Père-Lachaise pour y rester. La seconde disposition lègue à l'Institut de France le capital nécessaire pour créer deux prix, de trois mille francs chacun. L'un de ces prix sera annuellement décerné au poète auteur du meilleur libretto d'opéra ; l'autre au compositeur qui aura produit la meilleure partition. Seulement, l'auteur du *Barbier de Séville* stipule expressément que le compositeur récompensé devra être un mélodiste. Sauf ce legs et quelques autres, la fortune est laissée tout entière à Mme Rossini.

M. le baron de Rothschild est mort dimanche matin à six heures, entouré de sa femme et de ses enfants. Ses derniers moments ont été pleins d'effusion ; il a béni toute sa famille et a fait approcher de son chevet ses plus fidèles serviteurs ; il a serré la main du général Changarnier ; de M. Anspach, conseiller à la cour de cassation ; Delebecque, vice-président du conseil d'administration du chemin de fer du Nord ; du marquis Dalon, et

d'autres administrateurs qui ont pris une part active à la direction du chemin de fer du Nord qu'il avait créé.

On lit dans la *Revue catholique*, de Coutances, du jeudi 12 novembre :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la maladie de M. Havin, député de la 1^{re} circonscription de la Manche, ne laisse aucun espoir à sa famille et à ses amis. »

« M. Havin a reçu, samedi, l'extrême-onction des mains de M. le curé de la paroisse. Malgré la congestion cérébrale dont il a été frappé, le malade a reconnu la voix du prêtre ; il a pu se confesser et comprendre les suprêmes exhortations du ministre de Jésus-Christ. »

« Mgr l'évêque de Coutances a voulu lui donner une dernière preuve publique de son évangélique charité. Accompagné de M. Blouet, président du tribunal civil, et de M. Plaine, maire de la ville de Coutances, il s'est rendu hier soir à Torigny-sur-Vire. »

« Sa Grandeur vient de rentrer à Coutances, l'âme profondément émue de tout ce qu'elle a vu auprès du lit de douleur d'un homme dont, à l'heure qu'il est, le nom est dans toutes les bouches et dont les actes sont l'objet d'appréciations si diverses. »

« Admis auprès de M. Havin, le prêtre n'a pu que s'agenouiller, unir ses prières à celles de sa famille et implorer pour son diocésain la miséricorde du Dieu qui juge et qui pardonne. »

« Aujourd'hui, dans une seconde visite, Sa Grandeur a appelé de nouveau sur le maade les dernières bénédictions de la religion, et exhorté ceux qui l'entouraient à ne pas perdre de vue les consolations de la foi. »

« La famille de M. Havin s'est pénétrée de la plus vive reconnaissance pour la démarche de notre vénérable et dévoué prêtre. »

« Ce matin, monseigneur avait célébré pour M. Havin la sainte messe dans l'église paroissiale de Torigny-sur-Vire, au milieu d'une foule considérable, dont le recueillement attestait les sentiments religieux et prouvait que, dans un tel moment, tous les dissentiments politiques devaient disparaître. »

Le roi de Prusse a trouvé un bon moyen de combler le fameux déficit des vingt-cinq millions, il confisque les propriétés privées de l'Electeur de Hesse.

Telle est la nouvelle qui nous arrive d'Allemagne, accompagnée du décret de sanction soumis aux Chambres pour obtenir leur assentiment à ce petit sequestre. L'Electeur prépare un manifeste solennel pour les cours européennes, et il s'adresse notamment au cabinet des Tuileries pour obtenir satisfaction. Non, vrai, ces Prussiens sont d'aimables gens !

La *Correspondance générale*, feuille politique de Vienne, publie, à la date du 10 novembre, les informations que voici :

« Lors de la présence du nonce du Pape, Mgr Falcinelli, en Galicie, quelques membres de l'aristocratie de cette province, saisirent l'occasion pour rédiger une Adresse au Saint Père pour le remercier de la visite du nonce. Le Pape répondit par deux lettres que publie le *Czas*. Ces lettres sont remarquables parce que Sa Sainteté y parle clairement du mouvement libéral de l'Autriche. Ainsi il est dit dans la première lettre : « Si la Providence divine a conduit le nonce à Lemberg pendant ces journées orageuses, elle a voulu offrir par là aux populations l'occasion de manifester au grand jour les sentiments qu'elles cachent au fond de leurs cœurs. Ces sentiments se sont vraiment manifestés, ils se sont vraiment fait entendre, et ils étaient remplis d'un tel esprit d'obéissance envers les maximes évangéliques, envers les autorités instituées par Dieu, envers les principes de la concorde, qu'ils peuvent servir d'avis à

ceux qui sont continuellement à la poursuite de nouveaux projets, qui aspirent à relever les nations, à rétablir l'ordre, à faire le bonheur des peuples, et qu'ils peuvent leur donner la preuve que le moyen d'arriver à ce but est de respecter la foi, d'honorer l'Eglise et d'observer ses maximes. »

Voici l'arrêt rendu samedi par le tribunal correctionnel de Paris (8^e chambre) dans l'affaire du cinquième Moutmartre :

« Condamne Delacoste en six mois d'emprisonnement, 2,000 fr. d'amende, le déclare interdit de l'exercice des droits civiques, de vote, d'électeur et d'éligibilité énoncés aux numéros 1 et 2 de l'art. 42 du Code pénal, pendant le même temps. »

« Quentin, Challemeil-Lacour, Duret et Peyrat, chacun en 2,000 fr. d'amende. »

« Gaillard père en 500 fr. d'amende. »

« Gaillard fils, en 150 fr. d'amende et un mois de prison. »

« Peyronnet en 150 fr. d'amende et un mois de prison. »

« Solidaire avec amendes pour le délit de manœuvres, tous les condamnés à raison de ce délit. »

« Condamne solidairement aux amendes pour le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, les prévenus condamnés à raison de ce délit. »

« Prononce la suppression et la destruction des exemplaires saisis. Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum de la peine fixée par la loi. »

On parle dans les cercles officiels de Paris d'une demande d'autorisation de poursuites, pendante devant le comité de législation du conseil d'Etat, contre M. le comte de Nieuwerkerke, sénateur, surintendant des beaux arts.

L'auteur de cette demande est M. Perugini, qui réclame à M. le surintendant le paiement d'une somme de 3,000 fr. et le tirage de 150 exemplaires d'une gravure.

La *Presse* assure qu'après avoir nommé le rapporteur, M. de Parieu, président de la section saisie de l'affaire, a demandé un supplément d'instruction et l'avis du ministre de la maison de l'empereur, duquel relève la surintendance des beaux-arts.

On lit dans une correspondance de Madrid que le général Prim tient table ouverte, et que les correspondants des journaux étrangers reçoivent de lui le meilleur accueil. C'est de la reconnaissance.

A la séance d'ouverture de l'Ecole centrale et spéciale d'architecture qui a eu lieu jeudi sous la présidence du prince Napoléon, M. Gustave Lambert, le promoteur de l'expédition au pôle Nord, a annoncé avec quelque chagrin que les résultats de la souscription n'avaient pas répondu à son attente. Depuis plus d'un an qu'elle est ouverte, cette souscription n'a encore atteint que le chiffre de trois cent mille francs. Sur cette somme cent quarante mille francs ont été consacrés à l'achat du navire expéditionnaire et cent mille francs à son armement. A cela il y aurait bien à répondre qu'on pouvait louer un navire au lieu de l'acheter et que, avec les soixante mille francs qui restent, l'armement étant complet. Il y a bien de quoi tenter le passage des glaces polaires où il est douteux que nos navigateurs trouvent l'occasion de dépenser leur argent ; mais tel n'est pas l'avis de M. Lambert, qui, du reste, ne se décourage pas et va faire un dernier appel au public.

Séance tenante, le prince Napoléon s'est inscrit sur cette nouvelle liste pour vingt mille francs.

On écrit de Jérusalem, le 29 septembre au *Moniteur* :

« La reconstruction de la grande coupole du Saint Sépulchre vient d'être terminée, en parfaite conformité avec la teneur du protocole signé le 24 août (5 septembre) 1863, par les ambassadeurs de France

et de Russie à Constantinople, et le grand vizir Asli-Pacha. L'esprit de conciliation des souverains et les intelligents efforts de leurs agents, notamment de M. de Barrère, consul de France, ont puissamment contribué à l'accomplissement de l'œuvre commune que des divergences d'interprétation auraient pu longtemps encore ajourner. »

On s'occupe beaucoup à New-York de deux nouvelles entreprises, l'établissement d'un troisième câble sous-marin entre l'Amérique et l'Europe, se rattachant aux côtes de Belgique, et le percement d'un canal maritime entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique par l'isthme Darien. Les dépenses sont estimées à 100 millions de dollars.

Au nombre des adhérents de la souscription Baudin, on remarque M. de La-prade, membre de l'Académie française.

Son nom figure au-dessous de celui de M. Odilon Barrot, dans la liste du *Temps*.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Le gouvernement veut répandre dans les campagnes un petit traité des assurances, rédigé sous une forme anecdotique et amusante. »

« Ce travail est fait ; nous en avons vu les épreuves. Il a été, dit-on, payé vingt mille francs à son auteur. »

« M. Abot pourrait peut-être nous renseigner là-dessus. »

Du même :

« Madame Walewska vient de renvoyer à l'Empereur toutes les lettres que Napoléon III avait écrites à M. Walewski. »

« Sa Majesté n'aime pas beaucoup, on le sait, laisser traîner ses autographes. »

Un racontar du *Gaulois* :

L'Empereur serait très mécontent, dit-on, du choix fait d'un commun accord par les Etats-Unis et l'Angleterre, pour trancher le différend qui divise ces deux Etats.

Après avoir écarté Alexandre II et Napoléon III, on a pris pour arbitre... le roi de Prusse.

Pour toute la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Les abonnés qui ne recevraient pas exactement le journal sont priés de faire parvenir leurs réclamations au bureau.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira demain à cinq heures. La discussion portera sur les articles de l'ordre du jour de la séance précédente, qui n'a pas été épuisée.

Notre marché au poisson continué d'être parfaitement approvisionné. Il arrive tous les jours de grandes quantités vendues à des conditions très-raisonnables. Aussi, prend-on, à Roubaix, l'usage du poisson en dehors des jours maigres. Le vendredi, on a peine à aborder les marchands à cause du grand nombre d'acheteurs, ce qui démontre que le *Minck* est déjà trop petit pour l'importance de notre ville. Nous ne doutons point que si ce marché était transféré aux Halles centrales, on élèverait ses proportions ; car la vente prendrait forcément un plus grand développement par la facilité qu'aurait alors le consommateur de trouver cette denrée dans le même lieu où il achèterait ses autres provisions.

Cette question d'approvisionnement est très-importante pour notre population ouvrière qui, jusqu'ici, a parfois payé des prix exagérés faute de quantités assez considérables pour suffire à ses besoins. Cette pénurie laisse à certains gros marchands la facilité de monopoliser pour ainsi dire certains objets de consommation

journalière et d'en augmenter beaucoup le prix. En ce qui concerne les salaisons, par exemple, ce qui produit leur haut prix, ce sont les bénéfices multiples pris par les nombreux intermédiaires entre les mains desquels la marchandise passe avant d'arriver aux consommateurs. Pour éviter cet inconvénient, on vend tous les jours, à deux heures du matin au *Minck* de Roubaix, les poissons salés, par gros et petits tonneaux, aux mêmes prix qu'à Boulogne. Les détaillants peuvent s'y approvisionner aux meilleures conditions.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX

Les élections pour la Commission de contrôle et le Conseil de gérance ont donné les résultats suivants :

Membres de la Commission de contrôle.
MM. Clovis Clarisse, président ;
Cyrille Caquant ;
Henri Dasseville ;
Auguste Huari ;
Guillaume Knoff ;
Gaspard Staciou ;
Jules Constantin ;
Louis Mangin ;
Louis Defrance ;
Edouard Lefebvre.

Membres du Conseil de gérance.
MM. Pierre Wattel, vice-président ;
Jean-Baptiste Duforest ;
Auguste Bègue ;
Eugène Despiere ;
Constantin Duilleul ;
Jean-Baptiste Delbar ;
Louis Goens ;
Ferdinand Mesplomb ;
Moïse Liénard ;
Henri Sney.

L'Administration de la Société est déjà à présent complètement constituée.

Il a été décidé que l'on commencerait à partir de dimanche prochain, 22 novembre, le commerce de la grosse épicerie, telle que café, chicorée, sucre, amidon, savon, etc., du drap, de la toile et de la bonneterie, et qu'il serait ouvert un magasin provisoire au premier étage de la rue du Grand-Chemin, 4, chez M. Pierre Wattel.

La vente se fera le dimanche de 7 h 1/2 à 12 h matin à une heure de l'après-midi ; les mardi et vendredi, de huit heures du soir.

Un grand nombre de sociétaires ont exprimé le désir d'établir un bureau de réunions, il a été convenu que, dans une autre convocation, il y aurait réunion des sociétaires chez M. Pierre Wattel, chaque troisième dimanche du mois, à cinq heures du soir.

Les sociétaires, qui auraient des réclamations à adresser à l'Administration, sont priés de prévenir qu'il y aura une boîte établie pour recevoir leurs plaintes, au bureau de la boulangerie, au siège social, 21 rue de la République.

Le Gérant : CH. A. LAMBERT.

Mier, vers sept heures du soir, le sieur Désiré Jouvenaux, menuisier, rue de la Chapelle-Carrette, rentra chez lui, trouva, étendue sans vie sur un escabeau, sa domestique, la nommée Catherine Donckervolle, âgée de 55 à 60 ans. Cette femme s'enivrait fréquemment. Hier encore, elle était prise de boisson. Elle avait envoyé chez une voisine les enfants du sieur Désiré Jouvenaux ; elle était fermée, sans doute pour se livrer au sommeil. Sa chute a eu des conséquences terribles, la position dans laquelle elle a été trouvée (la tête en bas) ont déterminé une congestion cérébrale. Elle était née à Everbecht.

Dimanche dernier, sur la route de Lille, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Mallet, cultivateur à Wasquehal, s'est emporté, a rompu ses traits et allé s'abattre sur le trottoir en renversant une pauvre vieille femme qui a été très gravement contusionnée. Le propriétaire de

forêts vierges qui semblent ne devoir jamais secouer leurs blanches chevelures de frimas ; mais parcourir avec la rapidité de la pensée ces larges routes silencieuses et glacées qui conduisent à la ville ces géants, voilà de grands et magnifiques spectacles ; voilà ce qui doit causer des émotions neuves et profondes. D'ailleurs l'amitié, dis-moi, n'a-t-elle pas quelques droits ? et ne peux-tu, pour me causer une grande joie, substituer une fantaisie à une autre fantaisie ? car si j'allais au midi, le mérite eût-il été grand de m'accorder la permission de faire suivre à ma voiture l'ornière de la tiende !... Un dernier mot, je te laisse la matinée pour réfléchir ; ce soir ton consentement, ou nous sommes brouillés pour la vie.

César sortit avec vivacité, et Adolphe Favait à peine perdu de vue qu'il courut à son antichambre.

« Je n'y suis pour personne, cria-t-il à ses domestiques de toute la force de ses poumons, sans exception... entendez-vous ? »

Et deux bons verrous tirés sur lui augmentant sa sécurité, il se mit à réfléchir avec calme à sa situation. Tout à coup une idée nouvelle illumina son esprit.

« Comment n'avais-je pas songé plus tôt à cette excellente ressource ? se dit-il joyeusement. Je me salue dans ma terreur je vais savourer le charme de la propriété et les plaisirs de la campagne pendant l'automne. D'ailleurs, il était mesurant de montrer tant d'indifférence pour le beau présent de mon oncle. Je vais prendre possession ; la chasse, la pêche, les soins à donner à mon domaine rempliront délicieusement mes journées, j'échapperai ainsi à la sollicitude trop em-

pressée de mes amis ; car je veux m'esquiver sans bruit et m'entourer du plus sévère incognito.

Ce plan bien arrêté, Adolphe donna l'ordre à son valet de chambre de hâter les préparatifs de son départ et écrivit à son oncle un billet pour l'informer de sa résolution ; puis, jetant un regard de regret sur les fenêtres d'Evf, il rassembla quelques livres destinés à remplir le loisir de ses soirées.

Une lettre qu'on vint lui remettre interrompit ses travaux. Il l'ouvrit avec un sentiment d'impatience et de contrariété qui l'eût fait croire doué de la seconde vue, et voici ce qu'il lut :

« Mon cher Adolphe,

« L'intérêt constant que vous m'avez toujours montré me fait recourir à vous dans une circonstance qui, malgré sa futilité apparente, peut décider un destin de toute ma vie. »

« Vous connaissez la princesse Merskoff ; vous savez aussi que j'aime passionnément sa cousine, et qu'elle exerce sur le père d'Evfina une influence sans bornes ; cette influence est au moment d'arracher un consentement refusé jusqu'ici ; mais l'enfant de la princesse, si longtemps malade, doit, dit-on, compléter sa guérison par quelques bains de mer ; malgré la saison si avancée, on envoie la princesse à Biarritz. Elle a vainement cherché une habitation convenable. »

« Tout à coup j'ai songé à la belle terre qu'on vient de vous donner dans ce pays. J'en ai parlé à la princesse ; elle a saisi cette espérance avec transport. Si vous consentez à la louer, elle y habitera jus-

qu'à l'hiver ; elle compte même m'y réunir à Evfina et à son frère, et amener ainsi, la conclusion de mon mariage. »

« Je ne perdrai pas d'inutiles paroles à vous démontrer les conséquences funestes qu'aurait sans doute pour moi la destruction de ce plan. Vous n'habitez pas votre terre ; mais suez-vous abandonner quelque projet champêtre, vous n'hésitez pas, j'en suis certain, entre la certitude d'amener le bonheur d'un ami et le sacrifice de vos plaisirs. Je connais votre cœur, mon cher Adolphe, et c'est à lui que je confie mon sort avec sécurité. »

« Emile Rouvière. »

(A continuer.)

Taches de rousseur !

Hâle, couperose, masque de grossesse, dartres, boutons, feux au visage, etc.

L'extract de fleurs de lys de Bayle les fait disparaître sans brûler la peau. Il efface les rides et arrête instantanément la marche des années. Le flacon 5 fr.

Eau anti-pelliculaire de Bayle, le flacon 6 fr.

Pommade anti pelliculaire de Bayle, le pot 5 fr.

Infatigables pour détruire les pellicules, arrêter instantanément la chute des cheveux et les empêcher de blanchir. — Bayle, pharmacie, 64, rue Basse du Rempart, Paris.

Dépôt chez M. VERBRUGHE, dentiste, rue du Grand Chemin, 27, Roubaix. 8188

VILLE DE ROUBAIX.

Grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Le jeudi 19 novembre,

à 8 heures.

TOURNÉE D'ADIEU.

IRRÉVOGABLEMENT SEUL.

CONCERT PATTI.

M. ULLMAN, mettant à profit l'expérience acquise dans sa précédente tournée, a introduit dans son système d'organisation plusieurs changements notables, et a porté le nombre des artistes, qui, précédemment était de quatre, à

Huit Célébrités

toutes de premier ordre, dont chacune, par sa haute position, peut SEULE faire l'attraction d'un programme.

CHANT
Mademoiselle Carlotta PATTI.

INSTRUMENTISTES
Vieuxtemps, Théodore Ritter, Bottesini, Léon Jacquart, Trenka.

CHANSONNETTES
Mme Tessiere et M. Levasor.

Dans le courant du Concert
L'Ave Maria de Gounod

sera exécuté par Mlle Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquart et Trenka.

PROGRAMME :

Première Partie.

1. Trio pour piano, violon et violoncelle (Mendelssohn), MM. Ritter, Vieuxtemps et Jacquard. 2. Grand air de : *Linda di Chamounix* (Donizetti), Mlle Carlotta Patti. 3. Fantaisie pour contre basse : la *Sommambula* (Bottesini), M. Bottesini. 4. Chansonnettes : *Le Sérénade de la Marguise* (Lhuillier), Mme Tessiere. 5. Adagio et rondo (Vieuxtemps), M. Vieuxtemps. 6. *La Festa* : Valse de brayeur (Ritter), Mlle Carlotta Patti, accompagnée par le compositeur. 7. Scène bouffe : *les Réves d'un Anglais* (Lhuillier), M. Levasor.

Deuxième Partie.

1. A. Etude : *B. Capriccio* (Jacquard), M. Jacquard. 2. Prélude sur une méditation de Bach (Gounod), exécuté par l'ensemble suivant : Mlle Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard, Trenka. 3. A. Gavotte (Bach). — B. *Chant de Braconnier* (Ritter), M. Théodore Ritter. 4. *L'Éclat de rire* (Auber), Mlle Carlotta Patti. 5. *Le Carnaval de Venise* (Paganini), M. Bottesini. 6. Duo bouffe : *La Discretion et le Ténor* (Lhuillier), Mme Tessiere et M. Levasor.

Accompagnateur : M. TRENKA.

Piano de concert d'ERARD.

Dans aucun cas, on ne donnera plus d'un SEUL Concert.

« LA DISTRIBUTION des BILLETS a lieu chez M. Victor Delannoy, Grand-Rue, de 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi. »
On peut se procurer à la porte, le soir du Concert, tous les billets qui n'auraient pas été vendus à l'avance.